

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 07

Membres présents : M. Jérémy THIEN, M. Daniel LAPLACE, M. Robert BRIDET, Mme Hannah BESSON, Mme Agnès ROUSSOT, Mme Virginie ROBIN, Mme Viviane LOUP-FOREST

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : M. Jean-Yves NAUDIN

Membres absents : M. Noé CHAMPION, Mme Séverine MORNAND, M. Angelo NICOLOSI,

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Hannah BESSON

Quorum : 6

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants à la séance : remboursement pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques et autorisation de signature du PEDT. Le Conseil Municipal approuve cette inscription.

- Remboursement pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques : cette prise en charge est normalement assurée par la CCSB. Néanmoins, cet été, à la suite d'un malentendu, un habitant a dû faire appel à une entreprise privée. Le Conseil Municipal approuve le remboursement de cette intervention d'un montant de 120 € à Mme Geneviève Laplace.
- Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour les communes de Cenves, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Juliénas, Jullié et Vauxrenard dit « Marches du Beaujolais » a reçu un avis favorable du Groupe d'Appui Départemental de l'Education Nationale. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la mise en place du PEDT.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Non préemption sur la vente de la parcelle C 63 (34 grande rue)
- Acceptation du devis de HYDATEC pour la fourniture et la mise en place d'une pompe pour la fontaine pour 984 € TTC. Les travaux seront réalisés au printemps prochain.

2/ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux décisions modificatives suivantes :

- Budget assainissement :
 - o Intégration des frais d'études aux travaux pour l'étude de la station (opération d'ordre, sans impact sur le budget). Mandat au 2315-041 pour 12 240 € et titre au 2031-041 pour la même somme.
- Budget communal :
 - o Ouverture des crédits pour les travaux mairie/école : Dépenses d'investissement / compte 231-123 pour 350 000 € et Recettes d'investissement / compte 131-123 pour 350 000 € (fonds vert).
 - o Alimenter le compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » par le compte 2131-073 « travaux sur bâtiments communaux » pour 480 € (remboursement caution suite départ d'un locataire / appartement 35 rue du lavoir). A noter qu'un transfert de bail a eu lieu pour cet appartement.
 - o Alimenter les comptes suivants par le compte 6413 « personnel non titulaire » et pour les montants suivants :
 - Compte 633 « taxes sur salaires » pour 250 €
 - Compte 6411 « personnel titulaire » pour 200 €
 - Compte 6470 « autres charges sociales » pour 20 €

3/ Point sur les travaux de rénovation du bâtiment mairie/école

Une première consultation des entreprises a été réalisée cet été via un appel d'offres (consultation pour 14 lots), ce qui a permis d'attribuer un certain nombre de lots avec des propositions de prix intéressantes. Toutefois, des lots essentiels n'ont pas été attribués faute de réponse des entreprises ou avec des prix ne respectant pas le budget fixé par l'appel d'offres. Une nouvelle consultation a été lancée le 26 septembre 2025. La remise des offres est fixée au 17 octobre 2025 et la commission appel d'offres au 24 octobre 2025.

4/ Protection sociale complémentaire du personnel

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-12-48 du 23 décembre 2024 concernant l'adhésion de la commune à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion du Rhône (CDG 69) pour le risque « prévoyance » et approuvant le montant de la participation de la commune à 7 € par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». Le contrat souscrit par le CDG 69 arrive à échéance le 31 décembre 2025 et les agents ayant souscrits ne seront donc plus couverts. Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'adhésion facultative dès début 2026. Néanmoins, afin de protéger les agents qui le souhaitent, il propose de souscrire, dès le 1^{er} janvier 2026, à l'offre proposée par Groupama. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune adhère au contrat « prévoyance complémentaire des agents » à Groupama dès le 1^{er} janvier 2026 et maintient le montant de la participation à 7 € par agent et par mois.

5/ Demandes de subventions

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : le Conseil Municipal accorde une subvention de 60 € (15 € par classe pour 2025 avec un rappel pour 2024).

AFM-Téléthon : en attente de voir si le Conseil Municipal des Jeunes organise une manifestation. Ce point sera de nouveau abordé lors de la prochaine séance.

MFR de Villié-Morgon : 1 élève de la commune fréquente cet établissement. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € pour 2025.

6/ Mobilier urbain postal sur le territoire communal

La Poste sollicite la commune pour connaître ses besoins sur le maintien ou non des boîtes aux lettres. A ce jour, il y a 4 boîtes : 1 devant le bâtiment mairie/école, 1 à l'entrée de la place du monument, 1 au Moulin Aujas et 1 aux Chanoriers. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le retrait de la boîte des Chanoriers et demande à conserver les 3 autres.

7/ Modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais au 1^{er} janvier 2025 et modifications de compétences survenues entre 2017 et 2025 non évaluées : information sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le rapport et le projet de délibération ont été transmis avec la convocation.

Une modification des compétences de la Communauté de communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2025 par modification de l'intérêt communautaire. Cette modification de l'intérêt communautaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes : 2.5 Action sociale d'intérêt communautaire – c) Politique d'accueil du jeune enfant. Pour procéder à cette évaluation, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 septembre 2025 et a adopté son rapport financier. Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée. Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées (délibération prévue en décembre à l'issue du délai de 3 mois). Par ailleurs, lors du contrôle des comptes de la CCSB par la Chambre régionale des comptes ayant fait l'objet d'un rapport définitif en date du 16 janvier 2025, la Chambre a relevé, sur la période de 2017 à 2025, des modifications de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT. Afin de régulariser cette situation, la CLECT s'est ainsi prononcée sur l'évaluation des charges liées aux modifications de compétences non évaluées sur cette période.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8/ Engagement moral dans le cadre du projet européen de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet engagement.

9/ Comptes rendus des réunions et des commissions

Compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles : Mme Virginie Robin a représenté la commune. Le Sou remercie les habitants pour leur participation aux manifestations et la commune pour le prêt de la salle des fêtes. Les manifestations prévues pour 2025/2026 : fête du vin nouveau, vente de sapins, vente alimentaire, vente de plançons, vente pour la fête des grands-mères, carnaval en association avec Fontaine Arts & Vins. Une classe verte est envisagée pour la classe élémentaire.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des Jeunes : Halloween aura lieu le 31 octobre. Il y a besoin de membres du conseil municipal pour être jury avec les membres du CMJ. Projet pour le Téléthon en cours de réflexion. Les élus du CMJ ont reçu un tee-shirt et un porte-clé du Département pour leur participation au concours de l'affiche « le collège de demain ». Le Conseil Municipal félicite les jeunes pour leur participation.

10/ Questions diverses

Théâtre du 6 décembre : le buffet/buvette sera tenu par l'association des Julliatons Pétanqueurs. Il convient de faire un point sur les élus présents (installation de la salle, tenue des entrées). Les entrées pourront également être achetées au secrétariat de mairie à partir de début novembre.

Utilisation du boulodrome : il est rappelé que ce site est communal et non privatif. Les personnes qui souhaitent l'utiliser sont invitées à prendre contact avec la Mairie.

Soutien aux sapeurs-pompiers volontaires : M. le Maire donne lecture du courrier de la caserne du Fief. Un soutien est apporté à cette démarche, à savoir le maintien de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance.

Transport scolaire : un courrier a été adressé au SYTRAL en recommandé avec AR pour faire part de l'inquiétude quant à la vitesse et au non-respect des règles de circulation du bus scolaire du collège. Aucune réponse reçue à ce jour.

Festiv'été : la commune candidate pour recevoir un spectacle vivant (cirque) ou cinéma pour fin juillet/début août 2026. Lieu : salle des fêtes ou site de la Roche voire place du village.

Projet OPAC au 71 grande rue : Monsieur le Maire s'est entretenu avec l'OPAC qui, pour l'instant, ne parvient pas à aboutir à un budget viable. Les propositions sont les suivantes : participation financière de la commune (en attente du devis) ou vente du bien. Une décision sera prise prochainement.

Distribution du colis des anciens : le samedi 20 décembre 2025 après-midi.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 2 décembre 2025

Le Maire,
Jérémy THIEN



La Secrétaire,
Hannah BESSON

